



Commission Départementale en Arbitrage de Lot-et-Garonne : réunion du 26 janvier 2024

Présidence : Eric BELLANDI,

Présents : MM. José DE JESUS, Eric LARRIGAUDIÈRE (représentant des arbitres), Jacques REYNAERT, Sébastien BIELLMANN, Amédée ESPOSITO, Gilles BONTE

Excusés : Loïc BOSCHER, Michel DUBERNET (représentant le CD), Jean-Christophe NICOLETTO, Didier BOUYNE, José ROMERO

Réunion du 26 janvier 2024 :

Le PV du 08 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

La CDA souhaite bon courage à Christopher GIRARD ainsi qu'à sa famille.

La CDA présente ses sincères condoléances à la famille David LUC.

Contestation clubs :

Un certain nombre de clubs portent réserve sur la désignation de certains arbitres, qui font partie de la même poule de championnat.

Extrait du RI de la CRA

Article 37 - Non-appartenance à un club arbitré en compétition

« Un arbitre désigné sur une compétition officielle par la CRA ne doit en aucun cas appartenir à l'un des clubs en présence. En cas d'erreur de désignation ou de malentendu, l'arbitre doit immédiatement alerter la CRA ».

Aucun texte n'interdit l'appartenance à un club de la Poule du championnat arbitré.

Désignations seniors :

N° de téléphone de la CDA : 06.71.91.27.13

Arbitres ayant fait une demande pour devenir arbitre de ligue au 31 décembre 2023 conformément au RI :

Abdellatif AFKIR, Youssouf RADJABOU, Abdelaziz IGOUZOUL, Fawzi SHIKHO, Kamil ROGALSKI.

Survêtements :

A la demande du Président du District, le port du survêtement (pour celles et ceux qui en sont dotés) doit être respecté lors des réunions plénières, stages et rencontres du WE.

Réunion de fin de saison :

Sauf avis contraire, elle devrait avoir lieu le 25 mai 2024 à Bias.

Divers :

Le Président de la Commission de Discipline nous fait part des faits suivants :

- l'arbitre 2548370644, lors de la rencontre U17 du 24 janvier 2024, n'as pas fait de rapport à la suite d'une expulsion : application de l'article 20 du RI ;
- l'observateur 399050626, lors de la rencontre de D3 du 21 janvier 2024, n'as pas fait de rapport à la suite d'une bagarre : application de l'article 20 du RI.

Le responsable des désignations nous fait part des faits suivants :

- l'arbitre 2546531455 s'est désistée tardivement à 3 reprises, les 7, 13 et 21 janvier 2024 : application de l'article 20 du RI ;
- l'arbitre 2543642230 s'est désisté tardivement à 1 reprise, le 7 janvier 2024 : application de l'article 20 du RI ;
- l'arbitre 320534514 s'est désisté tardivement à 2 reprises, les 13 et 21 janvier 2024 : application de l'article 20.

Extrait du RI du District :

12.10 « Chaque arbitre et stagiaire devra faire parvenir 21 jours avant la date de la rencontre ses indisponibilités éventuelles du mois et le confirmer par écrit sur le compte FFF. Pour toute indisponibilité ne respectant pas ce délai, en cas de force majeure (blessure, maladie, familiale, accident du travail) ou en cas d'indisponibilité de dernière minute, il convient d'avertir par téléphone le responsable des désignations seniors ou jeunes et faire parvenir dans les 48 heures un justificatif au District ».

Situation des arbitres suivants au 27 janvier 2024 :

- l'arbitre 2547170388 de l'US Port Ste Marie-Feugarolles n'a arbitré aucune rencontre ;
- l'arbitre 2546031417 du Monflanquin FC n'a arbitré aucune rencontre ;
- l'arbitre 2545039771 du FC Beaupuy a arbitré 1 rencontre ;
- l'arbitre 2543697955 du FC Confluent 47 a arbitré 4 rencontres.

Création d'une classe en arbitrage :

Mercredi 24 janvier 2024, le Président du district et Jacques REYNAERT ont eu un rendez-vous avec le proviseur du collège Didier Lamoulié de Miramont-de-Guyenne, afin de présenter un projet pour la création d'une classe en arbitrage à partir de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025.

Prochaine CDA : vendredi 1^{er} mars 2024 au district

Le Président

Eric BELLANDI

Le Secrétaire

Jacques REYNAERT